

# 1ères COURSES ET MARCHE DES FÊTES de PORT de LANNE (Landes)

## REGLEMENT 2017

Le comité des fêtes de Port de Lanne organisera le 14 juillet 2017 deux courses pédestres sur route et une marche populaire sur route à l'occasion des fêtes du village .

Une course pour enfants de 1000m est également organisée et est réservée aux catégories d'âge Poussins et Benjamins (catégories FFA)

### ORGANISATION de la MANIFESTATION

Le comité des fêtes a octroyé une délégation pour la totalité de cette organisation à

Christian BAFFOIGNE

463 route de Saint Etienne d'Orthe – 40300 Port de Lanne -

Tel 05 58 89 11 48 – Mail : [christian.baffoigne@wanadoo.fr](mailto:christian.baffoigne@wanadoo.fr)

### Parcours des courses et de la marche

\*La courses pour enfants se déroule au centre du village

\*La course de 10 km et la marche empruntent des voies communales macadamisées (8Km) et un large chemin stabilisé carrossable (2 Km) sur les communes de Port de Lanne et de Saint Etienne d'Orthe

\*La course de 5,4 km emprunte des voies communales macadamisées au centre du village

Les plans des courses et de la marche sont joint aux demandes légales d'organisation , et seront affichés sur le lieu d'inscription .

### COURSE DE 10 Km

La course est ouverte à tous à partir de la catégorie cadet (Catégorie FFA)

Le montant des droits inscriptions est fixée à 4 euros couvrant les frais d'assurance de la course , les divers frais d'organisation (ravitaillement arrivée , épingles , coupes etc.) la cotisation CDCHS , la permanence sécurité/secours . Le choix de ne rien offrir aux coureurs , pour réduire au maximum les prix d'inscriptions , a été privilégié par le comité d'organisation afin de permettre une participation à moindre frais .

La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an , certifiant qu'il n'existe aucune contre indication à la pratique de la course à pied , y compris en compétition est exigée pour les compétiteurs non licenciés .

Pour les licenciés de la FFA ou de la FSGT la présentation de cette licence , en cours de validité , sera demandée .

### Parcours de la course

La course de 10 km emprunte des voies communales macadamisées (8Km) et un large chemin stabilisé carrossable (2 Km) situé sur les communes de Port de Lanne et de Saint Etienne d'Orthe

Le plan de la course de 10 Km sera affiché sur le lieu d'inscription .

Une coupe sera remise aux 3 premières féminines et aux 3 premiers masculins du classement scratch .

### **COURSE DE 5,4 Km**

La course est ouverte à tous à partir de la catégorie Minime (Catégorie FFA)

Le montant des droits inscriptions est fixée à 3 euros couvrant les frais d'assurance de la course , les divers frais d'organisation (ravitaillement arrivée , épingles , coupes etc.) la cotisation CDCHS , la permanence sécurité/secours .

La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an , certifiant qu'il n'existe aucune contre indication à la pratique de la course à pied , y compris en compétition est exigée pour les compétiteurs non licenciés . Pour les licenciés de la FFA ou de la FSGT la présentation de cette licence , en cours de validité , sera exigée .

La course de 5,4 km emprunte des voies communales macadamisées au centre du village  
Le plan de la course de 5,4 Km sera affiché sur le lieu d'inscription .

Une coupe sera remise à la première féminine et au premier masculin du classement scratch .

### **MARCHE POPULAIRE DE 7,6 KM**

Une marche est organisé conjointement à la course le circuit de 7,6 km emprunte le même circuit que la course diminué de la première boucle dans le village

Un montant de 2 euros est demandé pour l'inscription à cette marche .

Le parcours sera chronométré . Une coupe sera remise à la première féminine et au premier masculin du classement scratch .

La marche emprunte des voies communales macadamisées et un large chemin stabilisé carrossable (2 Km) sur les communes de Port de Lanne et de Saint Etienne d'Orthe  
Le plan de la marche de 7,6 Km sera affiché sur le lieu d'inscription .

### **COURSE ENFANTS**

Une course pour enfants est également organisée .

Elle est réservée aux catégories Poussins et Benjamins (1000m) (Catégories d'âge FFA)

L'inscription à la course enfants est gratuite . Cette inscription devra obligatoirement être effectuée par des adultes qui signeront une autorisation de participation .

Chaque enfant recevra un petit sachet de friandises .

### **ASSURANCE ET SECURITE**

Les organisateurs bénéficient d'une assurance souscrite pour l'organisation des fêtes et d'une extension de cette assurance pour cette organisation spécifique .

La responsabilité civile des risques encourus imputables à l'organisation sont couverts par la société GROUPAMA AFFINITES Bénéficiaire Comité des fêtes de Port de Lanne N° 31161972S , concerne : Course des Fêtes , en date du 18 avril 2017 .

Les risques individuels restent à l'entière responsabilité des participants . Leur participation étant subordonnée à la présentation d'un certificat médical ou d'une licence .

Tous les endroits pouvant présenter un risque , seront sécurisés par la présence d'un signaleur équipé d'un gilet de sécurité réfléchissant .

### **PERMANENCE MEDICALE**

\*Une permanence médicale est assurée par deux infirmiers exerçant dans la maison de santé de Port de Lanne , située à 150m de la salle polyvalente .

\*La responsable de la sécurité est Mme Delphine DUTILH Infirmière exerçant à la maison de santé de Port de Lanne .

\*La permanence sécurité est assurée dans la salle polyvalente , avec brancard et nécessaire de premiers secours . Si cela s'avère nécessaire l'accès à la maison de santé est envisagé .

\*Une liaison permanente course/arrivée est assurée par portable entre la salle polyvalente et le circuit: les signaleurs , les préposés aux ravitaillements circuit , la voiture ouvreuse et le vélo-balai

### **RAVITAILLEMENT**

Trois postes de ravitaillement en eau (2ème , 5ème et 8ème Km) et un ravitaillement arrivée sont proposés aux coureurs

### **DEPART DE LA COURSE et de la MARCHÉ**

Le départ de la marche sera donné à 9H45 devant la salle polyvalente

Le départ des courses de 5,4 Km et 10 Km sera donné à 10H00 devant la salle polyvalente

Toutes les arrivées seront jugées devant la salle polyvalente

La salle polyvalente de Port de Lanne est le lieu unique de l'organisation :

Inscriptions , vestiaires , douches , WC , buvette , secours , remise des récompenses

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Sur le site de la Mairie de Port de Lanne

[www.port-de-lanne.fr](http://www.port-de-lanne.fr)

**Ce présent règlement sera affiché sur les tables d'inscriptions le jour de la course**